

*L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.*



**CIRCULAIRE 062-22**

**Le 1 juin, 2022**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ  
Yamana Gold Inc. (YRI)  
Plan d'arrangement**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Gold Fields Limited (JSE, NYSE : GFI) (« Gold Fields ») et Yamana Gold Inc. (TSX : YRI; NYSE : AUJ; LSE : AUJ) (« Yamana ») ont annoncé qu'elles avaient conclu une convention définitive (la « convention d'arrangement »), aux termes de laquelle Gold Fields fera l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Yamana (les « actions de Yamana ») dans le cadre d'un plan d'arrangement (l'« opération »).

Conformément aux modalités de l'opération, toutes les actions de Yamana en circulation seront échangées, selon un ratio de 0,6 action ordinaire de Gold Fields (chaque action entière, une « action de Gold Fields ») ou 0,6 action du dépositaire américain de Gold Fields (chaque action du dépositaire américain entière, une « action du dépositaire américain de Gold Fields ») pour chaque action de Yamana (le « ratio d'échange »).

L'acquisition sera réalisée au moyen d'un plan d'arrangement de Yamana en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (la « LCSA ») conformément aux modalités de la convention d'arrangement intervenue le 31 mai 2022 entre Gold Fields et Yamana.

L'opération sera assujettie aux conditions de clôture usuelles, dont l'obtention de l'approbation des actionnaires, des autorités de réglementation et du tribunal, et devrait être clôturée au cours du deuxième semestre de 2022.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Antonio Discenza  
Directeur, opérations de négociation des produits dérivés